



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 346 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QU'un candidat à une élection provinciale a lu et endossé le programme, qu'il en accepte les idées ainsi que les principes, il/elle devient donc porte-parole du parti pour lequel il/elle se présente au prochain scrutin;

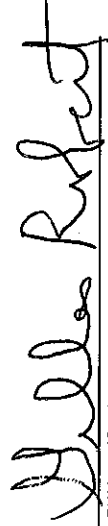
ATTENDU QU'une fois élu(e), le/la député(e) devient le représentant des milliers d'électeurs de sa circonscription qui lui ont fait entièrement confiance;

ATTENDU QU'un(e) député(e) doit respecter le mandat pour lequel il/elle a été élu(e);

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, citoyens et citoyennes du Québec, demandons à l'Assemblée nationale d'apporter les modifications législatives et réglementaires afin d'interdire le passage d'une affiliation à un parti politique vers un autre pour tous les élus de l'Assemblée nationale au cours d'une législature.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Gilles Robert, député de Prévost

03/04/12
Date de signature de l'extrait